

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ



إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ

SERMON DU VENDREDI

HADHRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATULLAH

MUNIR AHMAD AZIM

24 Mai 2019

18 Ramadan 1440 AH

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la Salutation de paix, Hazrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhoud, le Ta'ouz, et la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur :

DIRECTIVES IMPORTANTES DU RAMADAN

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ

لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ

Yaaa-'ayyu-hallaziina 'aamanuu kutiba 'alay-kumus-Siyaamu kamaa kutiba 'alal lazina min qablikum la-'alla-kum tatta-quun.

« Ô vous qui croyez! Le jeûne vous est prescrit, comme il l'a été pour ceux qui vous ont précédé, afin que vous atteignez la piété. » (Al-Baqara 2: 184).

Dans l'Islam, le jeûne du mois sacré du Ramadan a été ordonné pour que les croyants adhèrent complètement à Dieu Tout-Puissant et ressuscitent chaque parcelle de foi, d'amour, de gentillesse et d'humanité qui réside dans la profondeur de leur être. Le Ramadan vient comme un facteur de motivation, un catalyseur permettant au serviteur inébranlable de Dieu, de le pousser à suivre les commandements divins et à changer sa vie et ses habitudes pour refléter celle d'un véritable musulman.

Si Dieu Tout-Puissant a ordonné le jeûne pour toute l'humanité et pour toutes les religions depuis la nuit des temps, c'est très certainement pour leur propre bénéfice. Dans l'Islam, Dieu a perfectionné la pratique du jeûne et l'a établie pour une période obligatoire d'un mois afin d'inciter tous les croyants musulmans en bonne santé à laisser derrière eux toutes les négativités de leur vie et à repartir à zéro, en leur donnant les directives nécessaires à travers le Saint Coran et la *Sunnah* (pratiques du Saint Prophète Muhammad (psl)).

LE JEÛNE PENDANT LE VOYAGE

Allah dit dans le Coran: « **(Le jeûne est) pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui; mais il est mieux pour vous de jeûner; si vous saviez!** » (Al-Baqara 2: 185).

En effet, notre Tout-Puissant Allah a notre bonne volonté en tête. Pour les voyageurs tels que les personnes prenant un vol court ou long [ou ceux qui voyagent de longues distances par train etc.], ils ont la possibilité de payer la *Fidya* s'ils ne sont pas en mesure de jeûner en raison de problèmes de santé et des inconvénients que leur voyage peut occasionner. Mais, s'ils se sentent complètement capables (complètement en bonne santé) de jeûner, même dans ces situations, ils peuvent jeûner.

Que comprenons-nous par la « **FIDYA** »? C'est une obligation religieuse pour tout musulman qui a atteint la puberté et est incapable de jeûner pendant le nombre de jours requis et qui est également incapable de rattraper le jeûne manqué.

La *Fidya* ou compensation pour les jeûnes manqués est importante pour les personnes qui, pour des raisons très valables, ne peuvent pas observer le jeûne du Ramadan. Elle représente la valeur du même type de repas que vous consommez. Par exemple, pour chaque jour de jeûne manqué, un équivalent de Rs. 100 (roupies mauriciennes) – ou la valeur des repas pour un jour (au moins 2 repas par jour) – doivent être donnés aux pauvres. Ces derniers pourront alors acheter de la nourriture adéquate pour observer le jeûne.

Il ne faut pas confondre *Fidya* et *Fitra*. La *Fitra* est un paiement unique – pour un seul jour – que vous faites et qui est basé sur la même valeur et qualité de nourriture que vous consommez. La *Fitra* est payable un seul jour sur chaque tête. Elle est obligatoire pour tout le monde, même pour le bébé qui vient de prendre naissance. Elle est même obligatoire pour ce croyant musulman pauvre qui est en train de jeûner. Vous jeûner ou pas (même si vous êtes en voyage, malades, étudiants, femmes enceintes etc.), la *Fitra* est obligatoire. Elle n'est pas pareil comme la *Fidya* qui représente qu'une compensation pour le/ les jeûne/s manquants.

Toutefois, si, après le Ramadan, le malade ou le voyageur recouvre la santé et pense pouvoir observer le jeûne, il doit être encouragé à le faire. Un élève – qui a atteint l'âge de la puberté – et qui est forcé de rater le jeûne en raison de directives strictes imposées par les règles de l'école et du camp (ex. les scouts) relève également de cette catégorie, car il est obligé de le faire. Il doit donc remplacer les jeûnes manqués après l'*Eid-ul-Fitr* pour compenser les jeûnes du Ramadan manqués. Si ses parents en ont les moyens, ils peuvent également payer la *Fidya* pour ses jeûnes manqués et l'encourager à remplacer ces jeûnes. La *Fidya* payé pour le jeûne manqué lui sera alors compté comme récompense additionnelle de la part d'Allah L'Exalté.

Quant aux femmes enceintes et celles qui allaitent, elles ne doivent pas jeûner car elles ont un bébé qui dépendent d'eux pour leurs nourritures et bonne santé. Elles ne doivent pas jeûner et pour compenser les jeûnes manquantes, elles doivent payer la *Fidya* pour les jours manqués.

Pour les femmes qui ont leurs menstruations, elles doivent remplacer les jeûnes manqués après l'*Eid-ul-Fitr*, ou si elles ne peuvent pas remplacer ces jeûnes, il est préférable pour eux de payer la *Fidya* pour les jours manqués.

Quant aux voyageurs, contrairement aux malades et à ceux qui sont obligés de rater le jeûne, ils peuvent aussi bien jeûner que payer la *Fidya* (ils font un petit extra pour plaire à Allah), et / ou ils peuvent jeûner jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus jeûner et ils rompent leur jeûne et paient aussi la *Fidya*.

Mais seulement, concernant les chauffeurs ou pilotes [ou les marins etc.] qui font de longs voyages en temps normale et que cela soit leur profession de tous les

jours ; en d'autres, que ce soit pendant le Ramadan ou en temps normale, ils doivent faire ces voyages, car ceci est leur gagne-pain, alors il est obligatoire pour eux de jeûner. Cela n'est pas comme un voyage temporaire que vous faites et qui se terminera dans quelques jours. Ceci est leur profession. Alors ils doivent jeûner.

Maintenant s'il arrive qu'une personne qui est tout à fait en bonne santé mais qui manque le jeûne du Ramadan pour un jour ou plusieurs jours seulement à cause de sa paresse, alors cela est bien grave. Il ne lui faut pas penser que la *Fidya* lui tirera d'affaire. Cela ne compensera pas ses jeûnes délibérément manqués. Ceci n'est pas correcte. C'est pas vrai !

Rappelez-vous que si quelqu'un perd un jeûne pendant le mois de Ramadan, même si Allah lui a accordé la permission de remplacer ce jeûne après le Ramadan, mais un jeûne en Ramadan est bien meilleur qu'un autre dans un autre mois.

Il a été rapporté que Hamza bin 'Amr (ra) a déclaré: « *J'ai interrogé le Messager d'Allah (pssl) sur le jeûne lors d'un voyage. Il a dit: 'Si vous souhaitez jeûner, alors jeûner, et si vous ne voulez pas jeûner, alors ne jeûnez pas.'* » (An-Nasai, Tirmidhi).

Anas bin Malik (ra) a rapporté: « *Nous avons l'habitude de voyager avec le Prophète (pssl) et les personnes qui jeûnaient ne critiquaient pas les non-jeûneurs et ni ceux qui ne jeûnaient pas ne critiquaient ceux qui jeûnaient.* » (Boukhari).

Il a été rapporté que Ibn 'Abbas (ra) a déclaré: « *Le Messager d'Allah (pssl) a jeûné pendant son voyage et il a rompu son jeûne.* » (Ibn Majah).

Donc, **SEULEMENT** ceux qui sont capables de jeûner (ils sentent qu'ils ont la capacité de jeûner) en situation de voyage, qu'ils jeûnent ! Et ceux qui terminent leur jeûne avec succès (parmi les voyageurs), il n'y a pas de *Fidya* pour eux, mais s'ils ne terminent pas leur jeûne, ils paient la *Fidya* et il n'est pas nécessaire qu'ils remplacent ce jeûne (parce qu'ils ont payé compensation pour le / les jeûne (s) manqué (s)). Mais Allah dit qu'il est préférable de jeûner et Il encourage ceux qui sont en bonne santé et capables de jeûner à obtenir une double récompense en jeûnant et en donnant la *Fidya* car ce sont là des actions bénies du noble mois de Ramadan.

LES MÉFAITS DU TABAC

Une personne doit prendre soin de sa santé non seulement pendant le mois de Ramadan, mais aussi tout au long de sa vie. Le Ramadan est une occasion en or pour arrêter de fumer. La plupart des fumeurs sont conscients qu'ils risquent d'avoir un cancer du poumon mais peu d'entre eux soupçonnent qu'ils sont encore plus vulnérables aux crises cardiaques. La plupart des gens qui souffrent de crise cardiaques dans la tranche d'âge de 30-45 ans sont des fumeurs. Mais ce qui est plus grave c'est qu'un fumeur qui a une crise cardiaque risque encore plus d'y perdre sa vie. Voici une liste des dégâts causés par la cigarette.

LA CIGARETTE:

- 1) Accélère le blocage des artères.
- 2) Prive votre sang d'au moins 15% de son oxygène.
- 3) Fait palpiter le cœur tout en rétrécissant les vaisseaux sanguins, causant ainsi un surmenage dans la circulation.
- 4) Augmente le risque de malformation des bébés dont les mères fument.
- 5) Les enfants de parents fumeurs sont plus exposés aux gripes et bronchites.
- 6) Pollue l'atmosphère et cause du tort à votre famille.
- 7) Diminue la numération de sperme et est responsable des malformations du sperme.
- 8) Cause le cancer du poumon.
- 9) Augmente le risque de thrombose coronaire, de paralysie, et de gangrène dans les jambes.
- 10) Retarde la guérison des ulcères gastriques et duodénaux.
- 11) Cause la bronchite aiguë et chronique dans les poumons.

Même les cigarettes dites '*mild*', à faible teneur de goudron augmente les risques de dégâts aux poumons et au cœur, donc ne vous laissez pas bernier par la publicité.

À Maurice 58% des hommes sont de gros fumeurs tandis que parmi les femmes le pourcentage se situe dans les 7% - ce qui est très élevé et ce n'est pas étonnant que Maurice bat tous les records en ce qu'ils s'agit des maladies cardiovasculaires, surtout parmi les hommes.

Il faut arrêter, mais comment?

- 1) D'abord décidez qu'il faut arrêter. Prenez une décision ferme. Si vous n'êtes pas prêt dans votre tête, vous ne réussirez pas.
- 2) Faites un plan d'action.
- 3) Lutte contre ce mal. Joignez-vous à un groupe de non-fumeurs. Faites beaucoup de sport.
- 4) Prenez le mois de Ramadan comme point de départ. C'est en vérité une occasion en or pour arrêter.

Le Ramadan est vraiment un grand cadeau car non seulement, c'est le mois par excellence de cadeaux d'Allah, mais c'est aussi un moyen très efficace de nous empêcher de nous détruire en nous éloignant de la cigarette. Beaucoup de fumeurs trouvent qu'il est difficile de supporter la privation de la cigarette que de ne pas manger et boire. Mais ils savent que le Ramadan est un grand mois et ils jeûnent donc pour faire plaisir à Allah. En fait, le mois sacré nous aux fumeurs l'occasion de mettre en pratique un plan d'action afin d'en finir une fois pour toute avec la cigarette.

En vous privant de cigarettes pendant le jeûne du Ramadan, vous voulez faire plaisir à Allah, en étant obéissant envers Lui, mais gardez à l'esprit qu'Allah vous donne l'opportunité de continuer de faire du bien pour votre propre corps. **Imaginez :** Et si le Ramadan était perpétuel ? Alors, vous seriez obligés d'arrêter de fumer pour répondre à l'appel d'Allah. D'ailleurs, Allah ne vous a jamais commandé de fumer, et ainsi de détruire votre corps/ santé matériel. Cela est votre propre choix. Alors, il faut stopper tout ça. Il faut mettre en action ces mesures afin que vous ne soyez pas pénalisés et condamnés par une santé détériorante.

Ne dites pas quand vous rompez le jeûne au soir, que vous allez fumer tout juste après, ou même après la prière, après le *Tarawee*. N'encouragez pas votre destruction. Déjà vous avez fait un progrès immense pendant ce mois béni. Vous avez réduit votre quota.

Alors, maintenant, si on vous offre une cigarette, refusez carrément. Dites à tout le monde que vous profitez de la période du Ramadan pour faire des efforts pour

arrêter. Diminuez la quantité de vos cigarettes. N'achetez plus les paquets de 20. Economisez votre argent. Buvez de l'eau fraîche, faites de la marche, respirez profondément, relaxez-vous.

Après le Ramadan, le mois de la discipline, vous serez tenté de fumer à nouveau. Le Satan vous induira en erreur. Il vous tentera de la sorte : « *Tu as fait d'énormes sacrifices pendant le jeûne, maintenant tu es libre. Alors vas-y à 'bouchée double' maintenant. Il faut bien rattraper le temps perdu non!* ».

Eh oui, notre ennemi acharné aura l'indécence dès que le Ramadan se termine de venir vous harceler afin de vous dérober des progrès que vous avez accompli. Ne l'écoutez surtout pas. Enragez-le en lui disant que vous comptez continuer votre programme d'arrêt total et qu'il est votre intention d'observer les six jeûnes surrogatoires du mois de Shawwal. Ce sera non seulement une occasion de récolter une immense récompense divine, mais vous réussirez à cesser de fumer et vous ne ferez pas de rechute. *Incha-Allah.*

ANNONCE IMPORTANTE

Par la grâce d'Allah, lors de ma visite dans leur pays, mes disciples ont été témoins de nombreuses révélations divines – de telles révélations qu'Allah (swt) avait envoyées sur cet humble serviteur – des messages qui viennent des Cieux. Et chaque fois qu'Allah (swt) envoie un message sur n'importe quel sujet, il se peut que vous pensiez que cela va arriver vite ou très vite même, ou que vous espérez être témoin de cette manifestation divine et que vous pouvez même dire avec certitude que cette révélation/ La prophétie se réalisera et que celui qui est mentionné dans la révélation aura une humiliation et une fin abominable.

Mais quand ce genre de personnes/ croyants ne le voit pas se réaliser après avoir été témoin du message divin, et s'ils ont une foi faible, ils désespèrent et peuvent même cesser de faire confiance à leur Créateur. Il y a même des gens qui perdent la foi et quittent le giron de la Manifestation Divine.

Comme le Coran le mentionne, pour ceux qui avaient une foi faible au temps du noble et saint prophète - Muhammad (pssl), quand ce dernier a dit / prophétisé quelque chose, cela n'a pas été réalisé sur le champ. Par conséquent, lisez le

Coran et vous verrez ce que ces gens ont dit: « **Allah et Son messager ne nous ont promis que des illusions!** » (Al-Ahzab 33: 13).

Allah (swt) les a éprouvés (passé à l'épreuve) en même temps, mais ils ont perdu patience et ont eu de nombreuses mauvaises pensées sur Allah même ainsi que sur Son messager (pssl) - et ce verset s'applique également à toutes les époques des Messagers/ Élus d'Allah.

En bref, quand Allah (swt) envoie un message, il se peut qu'il ne soit pas rempli sur-le-champ. Tout ce qu'Allah a planifié **SE RÉALISERA** et en même temps, Allah veut connaître le degré de tolérance et de patience de Ses serviteurs. Les promesses/ paroles d'Allah (swt) n'échouent jamais chaque fois qu'il révèle quelque chose à Son Serviteur Choisi. Si Allah (swt) détruit quelqu'un d'un coup, vous ne verrez pas la réalité/ merveille ou l'importance de ce message divin, car cette personne devrait recevoir le châtiment divin surtout quand il fait des plans et des projets différents pour finir et humilier le *Deen* (religion / mode de vie établi) d'Allah - afin que le monde entier sache comment il aura une fin atroce semblable à celle du Pharaon au temps de Hazrat Moussa (as). Donc, il revient au pouvoir et il se sent très fort et il pense que personne ne pourra jamais le finir, lui et son groupe. Il pense qu'il est super fort et qu'il a beaucoup de soutien des masses qui l'accompagnent. Il pense qu'il ne sera jamais vaincu.

C'est alors que vous verrez Qui détient réellement tout le pouvoir dans la main. Aujourd'hui, on peut se retrouver au sommet, à l'apogée du pouvoir, et cette pensée peut le tromper, que personne ne peut le renverser. Mais non! Il y a un Être Suprême qui contrôle tout et quand Il permet à quelqu'un de gravir [l'échelle de la gloire, du succès et du pouvoir], mais quand Il le jette [depuis le sommet], alors cette personne tombe comme une "papaye pourrie" [expression mauricienne] qui donne une odeur nauséabonde et attire les moustiques. Lorsque cela se produit, tous ceux qui l'entouraient l'abandonnent alors et se masquent le nez [à cause de l'odeur fétide] - [parabole]. [*Huzur mentionne également la parabole des deux propriétaires qui pensaient que leurs jardins ne pourraient jamais être détruits, mais Allah infligea alors une destruction à leurs jardins*]. Ce genre de personne est tellement humiliée que les gens, tout le monde (dans le monde) sont témoins de cette grande humiliation.

Nous avons été témoins de tout cela par le passé. Maintenant, chacun de vous devrait être patient et ne pas arriver à une conclusion précipitée. Vous ne devriez pas perdre la foi/ confiance en la promesse d'Allah. Par conséquent, le message qui vient d'Allah ne devrait jamais être remis en question. Personne ne devrait avoir de doute quelconque là-dessus. Allah (swt) connaît très bien Son travail. S'il a envoyé Son message sur un sujet, il ne fait aucun doute qu'il sera accompli à 100%. Il y a un jour, date, et heure décrétés pour cela. Vous ne devriez avoir que de la patience et prier. Vous verrez l'autre résultat. *Incha-Allah. Allahu Akbar.*

Qu'Allah nous garde tous sur le droit chemin. Et nous devons rester complètement sincères envers Lui. Ce qu'Il nous dit de faire, nous le faisons et ce qu'Il nous interdit de faire, nous nous en abstenons. Nous devrions prendre soin de notre santé physique, morale et spirituelle et placer notre confiance en Allah afin que nous puissions réussir. *Incha-Allah, Amîne.*